



En effet, Cinq ans après le lancement du service par l'organisme public en charge de la sécurité sociale au Cameroun, il compte déjà près de 135 000 assurés.

Au cours de l'année 2018, la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) a enregistré 16 216 nouveaux assurés volontaires dans son portefeuille, révèle le directeur général de cette entreprise, Alain Olivier Noël Mekulu Mvondo Akam.

Ces nouveaux venus portent ainsi à 134 883 le nombre d'assurés volontaires enregistrés par la CNPS, depuis l'instauration en août 2014, de l'assurance volontaire dans le pays. Cette mesure, qui vise à élargir le spectre de la sécurité sociale au Cameroun, est officiellement implémentée par la CNPS depuis le 1er décembre 2014.

Pour rappel, l'assurance volontaire concerne les « personnes dotées de capacités contributives, mais qui ne sont pas soumises à un assujettissement obligatoire contre les risques de vieillesse, invalidité et décès ; les travailleurs qui ne remplissent pas les conditions d'affiliation au régime général, au régime des personnels de l'État, ou à un quelconque régime spécial de sécurité sociale ; les anciens assurés sociaux qui cessent de remplir les conditions d'assujettissement au régime général ».